LETTRE 4 À une aïeule BERTHE DESBARATS

(1746 Pau -1815 Arzacq)

Ma chère Berthe,

T'écrire me permet de faire le point sur mes recherches sur ta famille Desbarats. Mais je le reconnais, je m'égare dans ta famille touffue comme une forêt mal entretenue. J'ai terminé ma lettre 3 en te parlant de ton grand-oncle Joseph, curé de Pau. Ma biographie de Joseph n'est pas finie mais elle s'est enrichie de mon étude de la procédure d'inventaire après son décès dont je vais te parler. Pour que tu t'y retrouves, je te donne en fin de lettre un arbre généalogique des Desbarats restreint aux protagonistes de cette procédure.

Joseph est décédé le 5 août 1754 dans une chambre de la maison Desbarats et la procédure d'inventaire a commencé illico par la pose de scellés, montrant son importance.

La paroisse de Saint-Martin voulait récupérer ce qui lui appartenait, comme une petite boîte en argent contenant de saintes huiles et des accessoires vestimentaires, mais surtout, Joseph détenait beaucoup de documents importants pour la cure comme pour ses adversaires lors de ses nombreux procès. Il a donc fallu trier tous ses papiers (Joseph ne semble pas avoir été très ordonné !), les identifier et en faire une liste avec description. Cela va prendre un temps certain, huit jours, du lundi 12 au mercredi 13, puis du lundi 19 au vendredi 23 août. Évidemment, cette procédure a demandé la présence de plusieurs personnes (entre 7 et 9) : les officielles mandatées pour cela (premier jurat, secrétaire de la ville, greffier), les demandeurs de documents (vicaire, marguilier, représentant de la confrérie du Saint-Sacrement) et divers témoins. Ils doivent tous signer, à la fin de chaque séance d'inventaire, le document rédigé jour après jour. Il y a aussi des parents.

Une nièce de Joseph, Catherine Butay, veuve de Pierre Tessier, veille le corps de Joseph le 5 août, mais ne sera plus dans la chambre, une fois celui-ci enlevé.

Le neveu de Joseph, Charles-Isaac Desbarats, avocat, assistera seulement au début de l'inventaire. Il est fils héritier d'Isaac, frère de Joseph, imprimeur du roi et noble, maître de la maison Desbarats. Par contre, une nièce de Joseph, Jeanne Desbarats, est dite héritière de Joseph et y assistera tous les jours. Elle habite sur place dans un appartement au-dessus de la chambre de Joseph. Mais qui est-elle ? La sœur Jeanne Renée de ton père et de Charles Isaac, ou la cousine germaine de ton père, Jeanne, fille de son oncle Jean imprimeur qui,a laissé l'imprimerie familiale à Isaac en 1714? Je n'ai que la signature de l'héritière, signature que j'ai retrouvée à un baptême en 1738 d'une petite fille de cousin germain de Joseph où elle était marraine et Joseph parrain.

Mais la procédure d'inventaire ne s'arrête pas le 23 août, ni le 1er septembre 1754 avec des décisions des jurats et du procureur du roi, qui ne semblent pas favorables à l'héritière Jeanne. Tante ou cousine pour toi, elle attend beaucoup de cet inventaire. L'argent trouvé dans les affaires de Joseph constitue une somme qu'elle a qualifiée de « dérisoire ». Alors elle espère récupérer et revendre des papiers de son oncle qui ont coûté beaucoup à celui-ci pour les obtenir et argumenter dans ses procès. Mais les documents restent sous scellés.

Un jugement du 28 septembre 1754 de la « chambre du conseil de l'hôtel de ville de Pau », demande de reprendre l'inventaire pour le compléter, des documents étant détenus chez le sieur de Monteugoce. Le jugement désigne Jean de Balagué pour gérer ce nouvel inventaire. Ce qu'il ne fait qu'à partir du … 5 octobre 1756, soit 2 ans plus tard ! Tu n'as pas dû entendre parler de ce retard, tu es jeune et encore aux Antilles où tu es partie en mai 1756, mais sache qu'une

partie du retard est dite tenir au coût du papier et de la procédure !

Le dénouement de cette procédure va trainer jusqu'à un arrêt du Parlement de Navarre du 7 septembre 1761 à cause de divers recours des protagonistes. Ce n'est donc que plus de 7 ans après le décès de Joseph que cette longue procédure d'inventaire se termine, et favorablement semble-t-il pour Jeanne.

Mais sais-tu si Jeanne réussit à vendre les documents qui ont coûté si cher à son oncle et en devient plus riche ? Tu as connu l'héritière, que ce soit la sœur ou la cousine germaine de ton père. Car tu es à Pau au moins en 1769 pour te marier en janvier 1770, or Jeanne, la cousine germaine de ton père, décède à 75 ans en 1788 et ta tante Jeanne Renée à 90 ans en 1800.

Je te parlerai bientôt des autres membres de la famille Desbarats.

Bien à toi,
MC
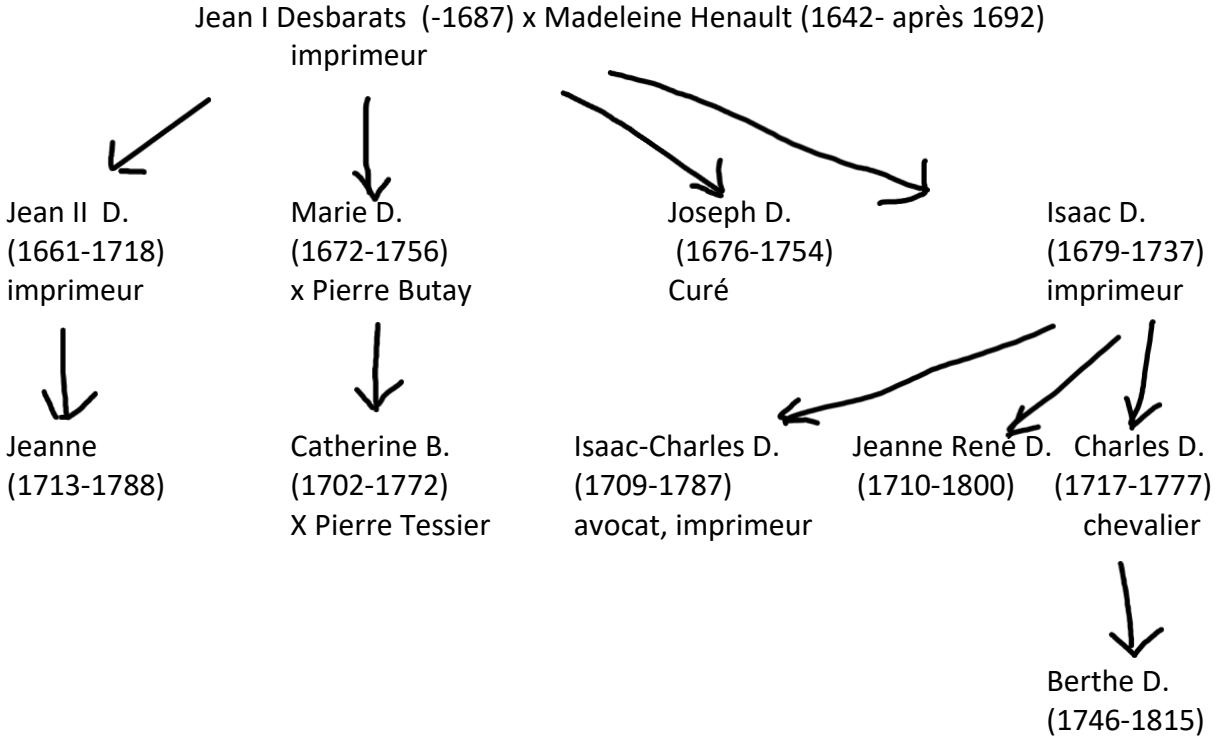
Généalogie très partielle des Desbarats